



Octobre-Novembre

2020

L'actualité du village

Reconfinement

Nous sommes à nouveau confinés pour une durée de 4 semaines dans un premier temps, mais probablement pour un temps plus long.

Les commerces dits « non essentiels » sont fermés, les déplacements sont réglementés mais les écoles restent ouvertes avec des contraintes sanitaires plus strictes.

Les enfants à partir de 6 ans doivent porter le masque, cela est contraignant mais c'est pour la sécurité de tous. Nous souhaitons en cette période difficile que notre village soit solidaire et que chaque habitant soit attentif aux autres.

Prenons soin des plus fragiles (nous savons que l'entraide entre voisins est déjà très courante à Igon), nous remercions ceux qui agissent dans l'ombre. Continuons à développer cette convivialité et cet état d'esprit solidaire.

Bois et forêt



Suite aux tempêtes survenues lors du premier confinement, des arbres étaient tombés à plusieurs endroits, obstruant des chemins de randonnées. Nous remercions la Communauté de Communes d'avoir dégagé le chemin de Baburet (sur le secteur d'Asson) et la Commune d'Asson d'avoir procédé au nettoyage du sentier qui monte à l'Oppidum. Ce sentier, bien qu'emprunté en majorité par les habitants d'Igon se trouvant sur le territoire Assonais. D'autre part, la commune a procédé au débroussaillage d'une parcelle communale et des chemins du quartier Capbat.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**



Inscription sur les listes électorales

Les prochaines élections départementales et régionales devraient se dérouler en mars 2021. En raison de la situation sanitaire il est possible qu'elles soient repoussées en juin. Vous pouvez vous inscrire directement à la Mairie d'Igon ou en ligne sur le site Service-public.fr

Dans tous les cas il vous faudra un justificatif de domicile et un justificatif d'identité.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de la Mairie.



Aménagement cheminement devant le Beau Rameau

Suite à l'aménagement du parking Lou Maquignou, il semble que le stationnement aux heures de sorties soit moins erratique. La communication faite en collaboration avec l'établissement scolaire le Beau Rameau auprès des enseignants, des élèves majeurs et des parents d'élèves a porté ses fruits.

Un cheminement a été créé en collaboration avec le Conseil Départemental pour sécuriser les piétons entre le parking et

l'entrée de l'école.

Des encombrements peuvent encore subsister aux heures de sorties, nous cherchons des solutions complémentaires, mais nous demandons à chacun de faire preuve de bon sens et de compréhension sans tomber dans l'agressivité.

Plan Local d'Urbanisme

Une première mission du nouveau Conseil Municipal à son arrivée était de retravailler et de modifier le Plan Local d'Urbanisme qui avait été retoqué par le Préfet du département.

Après un nouveau travail de rédaction et une négociation avec le service de la Direction Départementale des Territoires et de la mer ainsi qu'avec les services de la Préfecture, cette nouvelle mouture du PLU a été votée par le Conseil Municipal le 8 juillet 2020 et validée par le Préfet en date du 21 septembre 2020. L'ensemble du PLU et notamment les règles d'urbanisme sont en ligne sur le site de la mairie d'Igon. Avant tout projet de construction ou de travaux, nous vous conseillons d'aller consulter ces documents. La commune d'Igon se réserve la possibilité de procéder à une modification simplifiée de ce PLU sur certaines règles d'urbanisme en 2021.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**



Noël de nos aînés

Chaque fin d'année, nous proposons aux aînés le choix de se réunir pour un repas ou de recevoir un colis gourmand. En raison de la crise sanitaire, cette année la règle change, en effet nous avons décidé de distribuer avant Noël, à tous les Igonais nés à partir de 1950 un colis gourmand. Dans l'attente de vous retrouver, prenez soin de vous.

Communication avec les habitants

Plusieurs moyens de communication sont déjà utilisés actuellement : site internet, flyer, Facebook. Cependant afin que les informations urgentes soient diffusées au plus vite, la commune en collaboration avec la CCPN met en place l'application **IntraMuros** que vous pouvez télécharger uniquement sur votre smartphone.

Le Conseil Municipal souhaite également informer les habitants par un système d'alertes SMS émanant de la Mairie pour ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas utiliser **IntraMuros**.

D'autre part, vous avez déjà été nombreux à communiquer à la Mairie vos numéros de portable dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, ainsi que l'autorisation RGPD relatif à la protection des données. Nous proposons de vous intégrer automatiquement dans ce système d'alertes SMS sauf avis contraire de votre part. Les habitants n'ayant pas fait la démarche dans le cadre du PCS peuvent passer en Mairie pour accomplir les démarches d'inscription.

Sécurité routière

Des panneaux ont été installés aux deux entrées de la voie principale d'Igon, avant les établissements scolaires. Ces panneaux appellent à la responsabilité des conducteurs afin de respecter les limitations de vitesse dans tout le village.

Nous remercions l'Auto-école La Pyrénéenne basée à Nay et à Lourdes de nous avoir offert ces deux supports. Trop de voitures roulent vite aux abords des écoles, il faut changer ces mauvais comportements.

La sécurité routière doit être une priorité, d'autres aménagements seront effectués dans le futur au niveau communal (sens de circulation, sens unique, aménagements chicanes, mise en place ralentisseurs) ou en accord avec le Conseil Départemental (mise en place miroirs, accès à la

RD 938).



N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**



Civisme

Comme lors de chaque publication, nous souhaitons revenir sur le civisme afin que notre village soit agréable à vivre pour tous. Il serait bien que chacun entretienne les abords de sa propriété, éviter que les arbres et arbustes dépassent sur la voie publique, arracher les herbes et balayer devant chez soi.

Nous rappelons que le stationnement des véhicules sur l'espace public est parfois une gêne et un risque routier au sein du village. Il appartient à chacun de respecter les zones de stationnement, de ne pas encombrer l'espace public et de privilégier dans la mesure du possible le stationnement dans votre espace privé.

Nous vous rappelons également que les feux de matériaux et végétaux sont interdits, tout comme les jets sur la voie publique ou dans la nature de cannettes, bouteilles, mégots, papiers, cartons, masques, animaux morts ou télévision grand écran (oui on trouve ça aussi !!).

Nous savons également que ces actes ne sont pas toujours le fait d'habitants du village, nous essayons au quotidien de combattre ces comportements, mais nous comptons aussi sur chacun pour faire preuve de civisme et de solidarité communale.

Nous avons aussi conscience que certains ramassent les déchets des autres lors de leurs balades dans la nature. Nous tenons à remercier également ces personnes.



Réunion avec les agriculteurs Igonais



Une réunion avec les exploitants agricoles du village s'est déroulée à la Mairie début octobre. La grande majorité avait répondu présent à l'invitation. Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur le travail et les préoccupations des agriculteurs du village.

Le monde agricole a un rôle important dans nos communes rurales, il contribue à l'entretien du territoire.

Il a été évoqué également :

- L'entretien et la gestion des

cours d'eau.

- L'utilisation et l'entretien des chemins ruraux.
- La collaboration de la commune et des agriculteurs sur certains projets.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**



Marché

Un premier marché a été organisé au mois de juin à Igon. Nous remercions, les producteurs de l'avoir poursuivi jusqu'en octobre. En raison de la Covid et des règles de distanciation, ce marché n'a pu être tel que nous l'imaginions. Nous aurions souhaité plus de convivialité, une implication des associations et la possibilité de se restaurer sur place. Malheureusement la situation sanitaire en a décidé autrement.

Nous espérons que nous pourrions fonctionner sans contraintes pour la reprise des marchés au printemps.

En attendant, vous pouvez toujours commander vos paniers de légumes ou les autres produits que vous avez appréciés en passant directement par les producteurs ou par Georges Alves au

06 51 71 15 20. Il vous aiguillera et vous renseignera si besoin. En cette période, continuons à consommer local et favorisons les circuits courts.



Fibre

Après différents changements dans le programme de déploiement de la fibre, les travaux avancent sur la Plaine de Nay. Les travaux sur la commune d'Igon attribués initialement à l'entreprise Scopelec seront réalisés finalement par la société ERT Technologies.

Notre village sera raccordé sur le NRO de Coarrazze. Suite à notre prise de contact avec La fibre 64, il nous a été confirmé que les travaux de raccordement à Igon devraient se réaliser durant le premier semestre 2021.

Vous pouvez suivre l'évolution des travaux à l'adresse suivante : <https://lafibre64.fr/>

Travaux mutualisés

Lorsque nous construisons ou faisons des travaux, il est fréquent, par manque de temps ou en raison du budget que nous reportons certains travaux, notamment les voies privées, les cours, les entrées de maison ou les aires de stationnement.

Après en avoir discuté avec différentes entreprises de Travaux Publics, nous leur avons proposé une action sur le village auprès des personnes qui seraient intéressées pour entreprendre des travaux de cette nature, sous forme de tri couche ou d'enrobé.



Le fait de la proximité des chantiers, mais également que la commune communique et liste les chantiers potentiels, permettrait à chacun de réaliser des économies en faisant une négociation globale. Bien sûr un nombre minimum de chantiers serait nécessaire.

Si vous êtes intéressé, un bon se trouvant à la fin de ce bulletin est à retourner à la mairie avant le 15 janvier 2021. Vous pouvez également vous renseigner auprès de **Samuel Delamare, Conseiller Municipal** au 06 12 74 68 40

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**



Sécurisation abords de l'Église

Dans le cadre du programme des travaux de voirie de 2019, des travaux de consolidation sur le mur de soutènement de l'église rue St Vincent avaient été planifiés.

L'étude de sol qui a été effectuée en 2019 fait apparaître l'importance de sécuriser la rue en effectuant des travaux de consolidation sur le mur, en réduisant la hauteur de celui-ci par rapport à la chaussée et en créant une ouverture visuelle.

A ce jour la sécurité de cet espace régulièrement fréquenté par les enfants du village, notamment après la sortie de l'école, reste un problème majeur que nous allons traiter ces prochaines semaines. Nous avons dans un premier temps sécurisé le lieu avec des barrières métalliques, nous étudions la possibilité de poser une barrière en bois et/ou la plantation d'une haie végétale comme préconise l'étude.



Vie associative – Animation

Le contexte sanitaire actuel depuis le mois de mars ne permet pas de nous rassembler, de nous rencontrer ni de partager des moments conviviaux.

Les associations, qu'elles soient festives, culturelles ou sportives ont de fortes difficultés à fonctionner et à . Pas de fête du village, contraintes dans l'organisation de manifestations, impossibilité de nous retrouver autour d'une table sont autant de moments dont nous avons été privés à cause de cette épidémie.

Nous avons, durant les périodes de répit rencontré le Trait d'Union, le Conseil Municipal des enfants et les Conscrits que nous souhaiterions réimpliquer dans la vie du village.

Nous serons prêts à relancer et soutenir cette vie dans le village lorsque nous aurons à nouveau « une vie normale » sans virus.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

